
SAS LOUIS CHARLIN

Dossier de demande
d'autorisation environnementale
pour l'exploitation d'installations
de stockage d'alcools de bouche

à **LIGNIERES-SONNEVILLE (16)**

ERRATUMS

Destinataire	Société	Email	Téléphone
Jean SOUPÉ – Président Bernard SOUPÉ – Directeur Général Joel SOUPÉ – Directeur Général	SAS LOUIS CHARLIN	louis.charlin@wanadoo.fr	05 45 81 65 16 05 45 81 78 35

ENVIRONNEMENT XO SARL
N° SIRET : 830 339 636 000 29
59 – 61 Avenue Beaupréau
17390 LA TREMBLADE, FRANCE
Tel : 06 63 55 85 22
Mail : cedric.musset@e-xo.fr



ERRATUM CERFA

Chapitre 4.1.3 page 4 :

- le réseau RIA alimente les 3 chais et non 2 chais.
- Chaque chai disposera d'un extincteur sur roues de 50 kg en plus des extincteurs de puissance 144B.

ERRATUM PARTIE N°1 - RESUME NON TECHNIQUE

Chapitre 11.3.6 page 18/33 : MOYENS DE LUTTE EXTERNES

Le paragraphe est supprimé et remplacé par « **Le centre d'incendie et de secours de COGNAC est à 25 km environ. Celui de SEGONZAC est à 9 km.** »

ERRATUM PARTIE N°3 – DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

Chapitre 4.6.1 page 25/27 : Détection incendie

Les chais n°1, 2 et 3 seront raccordés au réseau de détection incendie existant.

ERRATUM PARTIE N°4 – ETUDE D'INCIDENCE

Chapitre 2.7.3.3.1 page 36/106 : Masses d'eaux souterraines

Les références des masses d'eau souterraines ont été modifiées :

- La masse d'eau FRFG075 est devenue FRFG075A,
- La masse d'eau FRFG073 est devenue FRFG073A
- La masse d'eau FRFG078 est devenue FRFG078A.

ERRATUM PARTIE N°5 - ETUDE DE DANGERS

Chapitre 4.4.3.1 page 48/107 : Lutte Incendie

Le premier paragraphe : «~~Le délai d'intervention sur le site est compris dans un intervalle de 15 à 20 minutes environ en fonction de l'origine des secours. Le centre en charge de l'intervention sera le centre de SEGONZAC sous la supervision du SDIS16 de COGNAC.~~ » est supprimé et est remplacé par :

Le centre d'incendie et de secours de COGNAC est à 25 km environ. Celui de SEGONZAC est à 9 km.

Chapitre 3.5.4.1 – Masses d'eaux souterraines et vulnérabilité

Les références des masses d'eau souterraines ont été modifiées :

- La masse d'eau FRFG075 est devenue FRFG075A,
- La masse d'eau FRFG073 est devenue FRFG073A
- La masse d'eau FRFG078 est devenue FRFG078A.